

Informations utiles sur votre facture

Concernant votre facture 707 371 379 586 - Numéro de client: 2 153 906 543



Décompte

Ce document vous renseigne vos coûts d'énergie pour la période écoulée sur base de votre consommation. Les montants déjà facturés sur les factures intermédiaires sont déduits du total.

Ce document est composé de plusieurs pages. **Sur les pages suivantes sont repris les détails des montants et des consommations.** Vous pourrez y trouver la quantité d'électricité que vous avez consommée au cours de la période écoulée et les montants correspondants. Ces pages de détails contiennent également vos données contractuelles, certains paramètres de prix et les données TVA. Vous pouvez consulter les détails dans la rubrique 'Détails des montants'.

Énergie

Le prix de l'énergie pour prélèvement couvre l'énergie que vous avez consommée et la fourniture de service par ENGIE.

C'est le seul poste de votre facture qui varie en fonction de votre fournisseur. Si vous avez choisi un prix fixe pour votre énergie, votre consommation est multipliée par le prix unitaire convenu. Si vous avez choisi un prix variable, ce prix suit les évolutions de l'index. Les prix unitaires appliqués dans ce cas sont les moyennes des prix sur l'ensemble de la période de consommation. Par conséquent, votre consommation est multipliée par ce prix unitaire moyen. Si vous avez choisi un prix dynamique, ce dernier suit l'évolution des prix horaires du marché. Dans ce cas, votre consommation par heure sera multipliée par le prix en vigueur sur le marché.

Vous avez choisi l'option 100% verte qui vous certifie que l'intégralité de l'électricité que vous avez prélevée est de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables belges conformément à la législation applicable.

Les coûts d'énergie verte s'appliquent en conséquence des obligations légales de présenter des certificats verts pour ainsi contribuer au développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.

Vous trouverez plus de détails sur votre contrat dans la rubrique 'Votre contrat'.

Réductions

Vous trouverez les avantages éventuels sur votre prix de l'énergie dans la

rubrique 'Détail des montants'. Pour un aperçu de nos actions actuelles concernant les ristournes récurrentes ou ponctuelles ainsi que leurs conditions, surfez sur notre site web engie.be.

Coûts de réseau

Les coûts de réseau sont les coûts qui couvrent les frais pour amener l'électricité à votre adresse de consommation. Ces coûts peuvent varier en fonction de la région mais **sont contrôlés et approuvés par la CREG (coûts de transport) et les régulateurs régionaux (coûts de distribution) et indépendants de votre fournisseur.** Ces coûts de réseau comprennent les coûts de distribution et les coûts de transport. Tous les deux varient en fonction de votre consommation d'énergie et de votre adresse de consommation. **Engie reverse les montants perçus aux gestionnaires des réseaux.**

Redevances

Votre facture comporte également diverses redevances et taxes. **Engie reverse intégralement ces montants aux différentes autorités concernées.**

Période entre le relevé et la date de facture

Le relevé de vos index s'effectue quelques semaines avant l'émission de la facture. A ce moment, nous ne connaissons pas votre consommation pour la période entre la date du relevé et la date de la facture. Afin de vous fournir une facture aussi précise que possible, nous effectuons chaque année un calcul de votre consommation pour cette courte période. Ce calcul est basé sur votre consommation moyenne au cours des dernières années.

Chaque année, nous rectifions également le montant réclamé l'année précédente pour la période entre le relevé et la date de la facture, sur base de votre consommation réelle.

En principe, vous trouvez dans ce document:

- Une rectification du calcul de l'année précédente (pour la période entre la date du relevé et la date de la facture).
- Un calcul de votre consommation entre la date du relevé et la date de la facture. Ce montant sera rectifié sur votre prochaine facture de consommation.

Questions ou plaintes

Pour toute question sur ou contestation de votre facture, vous pouvez nous contacter via engie.be/fr/contact, par téléphone au 078 35 33 33, par fax au 081 77 44 69 ou par courrier à ENGIE, Boulevard Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles. Si vous estimez qu'une erreur s'est glissée dans votre facture, nous ferons en sorte d'y trouver une solution de commun accord. Les plaintes relatives à une facture peuvent être introduites jusqu'à 12 mois après la date d'échéance de la facture contestée. Ce délai peut être prolongé si l'erreur est imputable à un tiers, tel que le gestionnaire du réseau de distribution.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos demandes. Au cas où vous ne seriez pas satisfait de notre réponse, vous pouvez vous adresser auprès du Service de Médiation en complétant le formulaire de plainte disponible sur mediateurenergie.be, par lettre adressée au Service de Médiation pour l'Énergie, Boulevard Roi Albert II 8 boîte 6, 1000 Bruxelles, par fax au numéro 02 211 10 69 ou par téléphone au 02 211 10 60.

Comparer, modifier, annuler ou changer votre contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat en cours sans indemnité de départ, moyennant le respect d'un préavis écrit de maximum trois semaines à compter de la date de la demande de changement.

Pour des simulations tarifaires, vous pouvez vous adresser au site brusim.be du régulateur régional compétent.

Centre Infor Gaz Elec (CIGE): information gratuite et indépendante relative à votre contrat, à vos factures et aux mesures de protection des consommateurs : 02 209 21 90 - inforgazelec.be.

La Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) propose sur son site creg.be un aperçu des avantages et possibilités de changer de contrat ou de fournisseur ainsi que de l'évolution des tarifs.

Déménager

Vous déménagez bientôt ? Réunissez les informations nécessaires et contactez notre Services Clients via notre page de contact (engie.be/fr/energie/electricite-gaz/demenager) ou via la Ligne Énergie au 078 35 33 33. Vous voulez être sûr de disposer de toutes les données ? Dans ce cas, nous vous conseillons d'utiliser le document de reprise des énergies que vous pouvez trouver sur le site internet du régulateur du marché de l'électricité et du gaz: brugel.brussels.

Clients Protégés

Pour plus d'informations sur les frais éventuels en cas de retard de paiement, le statut de client protégé et les avantages qui y sont associés, veuillez consulter le site internet d'ENGIE (engie.be/fr/energie/elektricitit-gas/prijzen-voorwaarden).

DÉTAIL MONTANTS

Adresse de consommation: AVENUE DEN DOORN 1 bte 00017
3, 1180 UCCLE

Le total facturé pour votre électricité ne comprend pas uniquement l'énergie mais également les coûts de votre distributeur de réseau, les taxes, les redevances, ...

Pour une consommation moyenne (5.000 kWh pour l'électricité) dans votre région la partie due à ENGIE est de 50% pour l'électricité. Le reste est intégralement reversé à votre distributeur de réseau et aux autorités.

Électricité

6.340 kWh	Energie - prélèvement	€ 844,54	
du 9-11-2023 au 31-03-2024	Livraison, Easy (prix variable), 1 an <i>Version : 01/02/2023</i>	Montant hors TVA	TVA
144 jours	Redevance fixe	€ 21,55	6%
1.130 kWh x € 0,1856814	Consommation heures pleines	€ 209,82	6%
1.771 kWh x € 0,1311914	Consommation heures creuses	€ 232,34	6%
du 1-04-2024 au 7-11-2024	Livraison, Easy (prix variable), 1 an <i>Version : 01/02/2024</i>		
221 jours	Redevance fixe	€ 33,30	6%
1.320 kWh x € 0,1165530	Consommation heures pleines	€ 153,85	6%
2.119 kWh x € 0,0914016	Consommation heures creuses	€ 193,68	6%
0 kWh x € 0,0000000	Votre option électricité verte sans supplément	€ 0,00	6%
du 9-11-2023 au 7-11-2024	Coûts énergie verte (certificats verts imposés par les autorités)	€ 160,41	
6.340 kWh	Coûts énergie verte	€ 160,41	6%
du 9-11-2023 au 7-11-2024	Coûts de réseau (imposés par Sibelga)	€ 593,51	
6.340 kWh	Coûts de distribution	€ 513,24	6%
6.340 kWh	Coûts de transport	€ 80,27	6%
du 9-11-2023 au 7-11-2024	Redevances (imposées par diverses autorités)	€ 360,72	
6.340 kWh	Cotisation sur l'énergie	€ 12,21	6%
6.340 kWh	Droit d'accise spécial	€ 301,03	6%
	Obligations de service public	€ 47,48	6%
	Période entre le relevé et la date de facture	€ 9,68	
- 679 kWh	Montant calculé du 9-11-2023 au 12-12-2023 <i>(déjà facturée sur le dernier décompte)</i>	€ - 225,03	6%
749 kWh	Montant calculé du 8-11-2024 au 12-12-2024 <i>(entre la date de relevé et la date de facture)</i>	€ 234,71	6%

Facture intermédiaire

Montants intermédiaires déjà facturés (TVA comprise) **€ 1.748,78**

janv. '24	févr. '24	mars '24	avr. '24	mai '24	juin '24
158,98	158,98	158,98	158,98	158,98	158,98
juil. '24	août '24	sept. '24	oct. '24	nov. '24	
158,98	158,98	158,98	158,98	158,98	

DÉTAIL MONTANTS



Adresse de consommation: AVENUE DEN DOORN 1 bte 00017
3, 1180 UCCLÉ

*Les montants mentionnés ne concernent que l'énergie déjà portée en compte dans vos factures intermédiaires. Les services ou autres frais figurant sur vos factures intermédiaires ne sont pas déduits de votre décompte.
Tous les acomptes ont été déduits de cette facture, même s'ils n'ont pas encore été payés. Vous pouvez toujours vérifier le paiement de vos factures via engie.be/fr/espace-client.*

Le montant de votre nouvelle facture intermédiaire est basé sur les valeurs qui nous ont été communiquées par votre gestionnaire de réseau de distribution ou sur les accords que vous avez conclus avec nous.

Vos factures intermédiaires à partir de 01/2025 (TVA comprise) € 185,46

Votre contrat d'énergie

**Votre nouveau montant mensuel
(à partir du 13 janvier 2025)
€ 185,46 (TVA comprise)**

DÉTAIL CONSOMMATION

Adresse de consommation : AVENUE DEN DOORN 1 bte 00017
3, 1180 UCCLE

Électricité

Heures pleines prélèvement: 2.450 kWh
Heures creuses prélèvement: 3.890 kWh
Total prélèvement: 6.340 kWh

> Relevé et consommation mesurée

Consommation mesurée sur 364 jours

Numéro de compteur

9542 - Heures pleines
9542 - Heures creuses

Index

9-11-2023

				1	9	0	6	2
				2	9	8	1	9

Index

7-11-2024

				2	1	5	1	2
				3	3	7	0	9

Ces indexes ont été enregistrés par société de comptage.

> Informations de contact et de comparaison

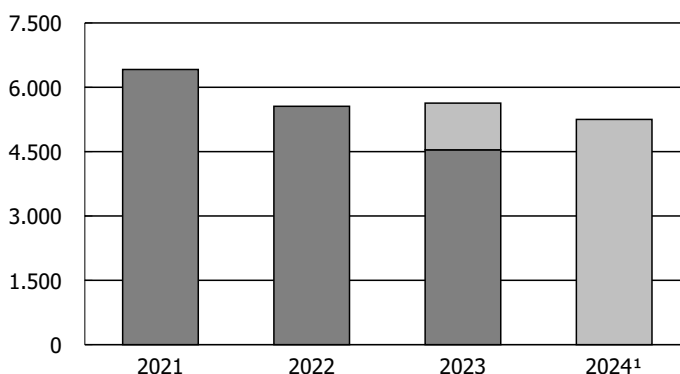
Centre Infor Gaz Elec (CIGE): information gratuite et indépendante relative à votre contrat, à vos factures et aux mesures de protection des consommateurs : 02 209 21 90 - inforgazelec.be.

> Comparaison avec les années précédentes

Le graphique et le tableau ci-dessous donnent un aperçu de l'évolution de votre consommation (exprimée en kWh) pour chaque année calendrier.

Électricité

■ consommation sur factures précédentes
■ consommation sur cette facture
¹ année incomplète



	2021	2022	2023	2024¹
Heures pleines prélèvement	2.464 kWh	2.086 kWh	2.128 kWh	2.026 kWh
Heures creuses prélèvement	3.951 kWh	3.471 kWh	3.503 kWh	3.225 kWh
Total prélèvement	6.415 kWh	5.557 kWh	5.631 kWh	5.251 kWh

Évolution de prix par année calendrier pour votre **consommation d'électricité**, coûts de réseau et redevances compris (hors réductions et TVA)

	2021	2022	2023	2024¹
Montant prélèvement total (EUR)	1362,49	2366,49	2258,47	1600,78
Prix unitaire prélèvement (EUR/kWh)	0,21	0,43	0,40	0,30

L'énergie la moins chère est celle que vous ne consommez pas. ENGIE vous aide à réduire votre consommation jusqu'à 30% et à diminuer vos émissions de CO2. Pour plus d'infos surfez sur engie.be/conseils.

> Origine de la livraison d'électricité

L'électricité est issue de différentes sources.

Origine de l'électricité mise à votre disposition Easy: sources d'énergies renouvelables (100% vert).

Origine de la livraison totale d'électricité de votre fournisseur: sources d'énergies renouvelables (51,23%), cogénération de qualité (0%), combustibles fossiles (18,57%), nucléaire (30,20%), inconnu (0%). Origine de l'électricité mise à votre disposition Easy: cogénération de qualité (0%), combustibles fossiles (38,07%), nucléaire (61,93%), inconnu (0%).

Pour plus d'informations sur les déchets radioactifs et les émissions CO2, surfez sur :

- climat.be/fr-be
- ondraf.be

VOTRE CONTRAT INFORMATION PRIX TVA

Adresse de consommation: AVENUE DEN DOORN 1 bte 00017 3, 1180 UCCLÉ

> Votre contrat actuel

Votre contrat de prélèvement

Easy (prix variable), 1 an

Version : 01/02/2024

Votre contrat pour l'électricité a commencé le 1 avril 2024, a une durée de 1 an et se poursuit ensuite tel qu'il est décrit dans les conditions particulières spécifiques de votre contrat. Vous pouvez mettre fin à votre contrat à tout moment, sans indemnité, moyennant le respect d'un préavis écrit de maximum trois semaines à compter de la date de la demande de changement. La période en cours actuelle prend fin le 31 mars 2025. Vous avez choisi de l'électricité 100% verte.

Vous trouverez les conditions générales et spécifiques sur engie.be.

Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez demander ces informations en appelant la Ligne Energie au 078 35 33 33.

> Information sur les prix ENGIE les moins chers pour le prélèvement

Conformément à l'Accord consommateurs, nous vous informons sur les prix de prélèvement ENGIE actuellement les moins chers en tenant compte de votre profil de consommation et sans compter les réductions (temporaires) et promotions :

- Prix fixe : Easy, notre offre la moins chère avec un prix fixe
- Prix variable : Direct, notre offre la moins chère avec un prix variable
- Prix dynamique : Dynamic, notre offre la moins chère avec un prix dynamique

Retrouvez l'ensemble de nos offres sur engie.be/offre

Pour des simulations tarifaires, vous pouvez vous adresser au site brusim.be du régulateur régional compétent.

La Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) propose sur son site creg.be un aperçu des avantages et possibilités de changer de contrat ou de fournisseur ainsi que de l'évolution des tarifs.

> Formules de prix appliquées - à titre d'information

Formules de prix - Prélèvement

Électricité, Easy (prix variable), 1 an

Version : 01/02/2023

Redevance fixe

Consommation heures pleines

Consommation heures creuses

du 9-11-2023 au 31-03-2024
55,00 EUR/an
 $0,0483240 + 0,0013550 \times \text{Endex103}$ EUR/kWh
 $0,0403640 + 0,0008950 \times \text{Endex103}$ EUR/kWh

Électricité, Easy (prix variable), 1 an

Version : 01/02/2024

Redevance fixe

Consommation heures pleines

Consommation heures creuses

du 1-04-2024 au 7-11-2024
55,00 EUR/an
 $0,0388630 + 0,0012480 \times \text{Endex101}$ EUR/kWh
 $0,0309030 + 0,0009780 \times \text{Endex101}$ EUR/kWh

Pour plus d'information sur les paramètres d'indexation pour l'électricité et/ou le gaz naturel et sur l'attribution de la consommation et du prix, veuillez consulter notre site web engie.be/parametres.

Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez demander ces informations en appelant la Ligne Energie au 078 35 33 33.

> Coûts de réseau et redevances

0,0809527 EUR/kWh
0,0126609 EUR/kWh
0,0019261 EUR/kWh
0,0474811 EUR/kWh

Coûts de distribution moyens pour électricité
Coûts de transport moyens pour électricité
Cotisation sur l'énergie électricité
Droit d'accise spécial électricité

Dans nos calculs, nous utilisons toujours le prix en vigueur pour la période concernée.

VOTRE CONTRAT INFORMATION PRIX TVA



Adresse de consommation: AVENUE DEN DOORN 1 bte 00017 3, 1180 UCCLE

> Information TVA

régime TVA	base TVA	TVA
6%	€ 319,08	€ 19,13
Total	€ 319,08	€ 19,13

ANNEXE

> Application du tarif social

L'AR du 28 juin 2009 règle l'application automatique du tarif social pour l'électricité et le gaz naturel. Cela signifie qu'ENGIE doit communiquer les données de ses clients résidentiels au SPF Économie, qui les compare avec les données contenues dans le Registre national et la Banque-carrefour de la Sécurité sociale. Sur la base de cette comparaison, le SPF Économie nous indique quels clients ont droit à l'application du tarif social pour l'électricité et le gaz naturel, et pour quelle période. Ce règlement a été introduit pour que les clients ne doivent plus fournir leur attestation à leur fournisseur d'énergie.

Il se peut toutefois que vos données ne puissent pas être comparées ou ne soient pas (encore) disponibles. Si vous constatez donc que votre énergie n'est pas facturée au tarif social, alors que vous y avez droit, nous vous invitons à nous fournir de nouveau votre attestation. Nous adapterons vos factures.

Si vous ne souhaitez pas qu'ENGIE transmette vos données au SPF Économie, veuillez nous en avvertir par le biais d'une communication datée et signée. Dans ce cas, vous devez également nous fournir votre attestation prouvant que vous avez droit au tarif social.

> Informations supplémentaires

- La cotisation 'obligations de service public' est notamment consacrée à la politique sociale de l'énergie, à la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'aux frais de fonctionnement du régulateur régional.
- La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise en consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.